

Vaccin contre l'*Haemophilus influenzae* de type b

Dans les 60 dernières années, la vaccination a sauvé plus de vies, au Canada, que n'importe quelle autre mesure sanitaire. En fait, il est bien plus dangereux d'être atteint de ces maladies que de se faire vacciner.

L'*haemophilus influenzae* de type b est une maladie pouvant être évitée par la vaccination.

- L'*haemophilus influenzae* de type b (Hib) est une infection bactérienne qui atteint le plus souvent les enfants de moins de 5 ans.
- Malgré son nom, cette maladie n'est pas la même que l'influenza (grippe).
- La bactérie Hib se propage lorsque la personne infectée tousse ou éternue ou encore par contact rapproché (face à face).
- Elle peut provoquer des **infections graves, voire mortelles**, comme une infection du sang (septicémie), de la gorge (épiglottite) et des membranes du cerveau (méningite). Un enfant sur 20 peut en mourir.
- Les enfants souffrant d'épiglottite ont des difficultés respiratoires graves et doivent parfois subir une opération d'urgence (appelée « trachéotomie ») pour les aider à respirer.

Comment prévenir une infection par l'Hib?

- Faites-vous vacciner. Lorsque vous ou votre enfant recevez le vaccin, vous contribuez aussi à la protection des autres.
- Adoptez de bonnes pratiques sanitaires (p. ex. se laver les mains).

Qui peut se faire vacciner gratuitement?

Les enfants de 5 ans jusqu'aux adultes qui :

- souffrent d'asplénie (fonctionnelle ou anatomique).
- sont des receveurs d'implant cochléaire.
- ont une infection à VIH.
- ont des déficiences de l'immunité humorale.
- souffrent d'immunosuppression en raison d'une thérapie médicale ou d'une maladie (p. ex. cancer, maladie de Hodgkin, leucémie, lymphome, myélodysplasie, immunodéficience congénitale).
- ont reçu une greffe y compris de la moelle osseuse, d'organes pleins, d'îlots cellulaires et de cellules souches.

- Remarque : Chez les jeunes enfants, le vaccin contre l'*haemophilus influenzae* de type b est combiné à d'autres vaccins comme ceux contre le tétanos, la diphtérie, la coqueluche et la poliomyélite. Ces vaccins sont administrés par une série d'injections.

Qui ne devrait pas être vacciné?

- **Une maladie bénigne, accompagnée ou non de fièvre, ne justifie pas d'éviter la vaccination.**
- Toute personne souffrant d'une maladie grave, accompagnée ou non de fièvre, doit reporter à plus tard la vaccination.
- Toute personne ayant eu une réaction pouvant entraîner la mort à la suite de l'injection préalable d'une dose du vaccin contre l'*haemophilus influenzae* de type b, ou à un de ses composants.

Quelles sont les réactions les plus courantes au vaccin?

- **Les vaccins sont des produits sûrs. En fait, il est bien plus dangereux d'avoir une de ces graves maladies pouvant entraîner la mort que de se faire vacciner.**
- Une douleur, une rougeur et une enflure temporaires au point d'injection.
- De la fièvre, de la somnolence ou une perte d'appétit.
- En général, ces réactions sont légères et ne durent qu'un ou deux jours.

Il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes après une vaccination à cause de la possibilité extrêmement rare d'une réaction allergique mortelle nommée anaphylaxie. Ce genre de réaction peut comprendre de l'urticaire, des problèmes respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. **Si cela se produit après avoir quitté la clinique, composez le 9-1-1 ou le numéro d'appel des secours locaux.** Une telle réaction peut être traitée et se produit dans moins d'un cas sur un million de vaccinations.

De l'acétaminophène (Tylenol® et Tempra®) peut être administré contre la fièvre ou la douleur. Il ne faut PAS administrer d'AAS (Aspirin®) aux personnes de moins de 18 ans afin d'éviter toute apparition du syndrome de Reye.

À qui devez-vous signaler toute réaction au vaccin?

- Signalez dès que possible toute réaction inattendue ou indésirable à votre infirmière de la santé publique, une infirmière praticienne ou à votre médecin.

Communiquez avec une infirmière de la santé publique si :

- vous avez des questions ou des craintes concernant votre réaction ou la réaction de votre enfant au vaccin.
- vous avez dû emmener votre enfant chez le médecin, à l'hôpital ou dans un centre de soins de santé à cause d'un symptôme pouvant être lié à la vaccination.

Que contient le vaccin?

Act-HIB® contient un polysaccharide capsulaire purifié de *haemophilus influenzae* de type b (polyribosylribitolphosphate [PRP]), de la protéine tétanique, du tris-(hydroxyméthyl) aminométhane, du saccharose et du chlorure de sodium. Il ne contient pas de thimérosal. Les bouchons fournis avec ce produit ne contiennent pas de latex. Les bouchons des flacons contenant la solution saline aux fins de reconstitution contiennent du latex.

HIBERIX® contient un polysaccharide capsulaire purifié de *haemophilus influenzae* de type b (polyribosylribitolphosphate) lié par covalence au toxoïde tétanique. Le vaccin lyophilisé contient du lactose. Le diluant se compose d'une dilution saline stérile. Le vaccin ne contient ni thimérosal ni latex.

Consentement d'un mineur mature

Il est recommandé que les parents/tuteurs discutent du consentement à la vaccination avec leurs enfants. Le consentement s'adresse en premier lieu aux parents ou aux tuteurs. Toutefois, en Saskatchewan, les adolescents de 13 à 17 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas être vaccinés, peuvent légalement consentir ou refuser la vaccination en présentant un consentement éclairé, en tant que mineur mature, au fournisseur de soins de santé.

Afin de garder un dossier complet, tous les vaccins administrés à une personne sont consignés par le personnel de la santé publique dans le registre provincial informatisé d'immunisation nommé Panorama. Panorama est le système électronique sécurisé utilisé en Saskatchewan afin d'enregistrer et de gérer les dossiers de vaccination et de santé liée à la vaccination de tous les résidents de la province. Votre dossier d'immunisation est également susceptible d'être consulté par des professionnels de la santé afin de fournir des services de santé publique, d'aider au diagnostic et au traitement, et de contrôler la propagation des maladies évitables par la vaccination. Vous trouverez de l'information sur Panorama dans le feuillet d'information intitulé « Protection de la confidentialité de votre dossier ».

Pour en savoir plus, communiquez avec vos services de santé publique locaux, votre médecin, votre infirmière praticienne, InfoSanté en ligne ou composez le 811.

Références : Monographies de produit (Act-HIB®, 2012; HIBERIX®, 2016).